

COMMUNE D'ABERGEMENT LA RONCE

Affichage des listes des délibérations à compter du 15 décembre 2022
Réforme des règles de publicité des actes
Ordonnance N°2021-1310 du 07/10/2021

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

Délibérations votées :

N° DELIBERATION	OBJET	DECISION
DE-01-12-12-22	INDEMNITE FONCTION CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ	APPROUVÉE
DE-02-12-12-22	DM RÉGULARISATION REPORT 2020	APPROUVÉE
DE-03-12-12-22	DM RÉGULARISATION OPERATIONS SIDEC	APPROUVÉE
DE-04-12-12-22	DM RÉGULARISATION BP 2022 CHAP 011 ET CHAP 012	APPROUVÉE
DE-05-12-12-22	DELEGATION POUVOIR ATTRIBUTION LOCATIFS	APPROUVÉE
DE-06-12-12-22	TAXE AFFOUAGE	APPROUVÉE
DE-07-12-12-22	NON REVERSEMENT TAXE D'AMÉNAGEMENT	APPROUVÉE
DE-08-12-12-22	CHARGES LOCATIVES RÉSIDENCE DU CANAL	APPROUVÉE
DE-09-12-12-22	PARTICIPATION EMPLOYEUR MUTUELLE ET PREVOYANCE	APPROUVÉE
DE-10-12-12-22	MISE A JOUR RIFSEEP	APPROUVÉE
DE-11-12-12-22	CONVENTION D'OCCUPATION ALTITUDE FIBRE 39	APPROUVÉE
DE-12-12-12-22	TRAVAUX PLACE CABINE A LIVRES	APPROUVÉE
DE-13-12-12-22	TRAVAUX SYLVICOLES	APPROUVÉE
DE-14-12-12-22	RAYONNAGES SALLE ARCHIVES	APPROUVÉE
DE-15-12-12-22	TRAVAUX DE VOIRIE	APPROUVÉE
DE-16-12-12-22	TELETHON 2022	APPROUVÉE
DE-17-12-12-22	RESTE A RÉALISER	APPROUVÉE
DE-18-12-12-22	ADHESION ASSOCIATION MAIRES CANTON TAVAUX	APPROUVÉE

Affichée le 15 décembre 2022

Le Maire,
Joëlle LEPÉTZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-01-12-12-22

**INDEMNITE DE FONCTION CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION DE-16-03-07-20**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 et suivants,
Le Conseil Municipal décide de créer deux postes de Conseiller Municipal Délégué,

Considérant qu’il convient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au conseillers délégués. Il est rappelé que le montant de l’enveloppe allouée est de 3 247.67 € brut pour la rémunération du maire et des adjoints. Ces indemnités de conseiller municipal délégué seront défalquées de celles du Maire et des adjoints,

Etant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget de chaque exercice,

Après délibération,

► **DÉCIDE**

- d’allouer à l’unanimité aux conseillers municipaux délégués, une indemnité mensuelle brute représentant 6.00 % de l’indice 1027, à la date d’entrée en fonction des conseillers municipaux délégués.

► **PRÉCISE** que ces indemnités seront soumises automatiquement aux augmentations qui interviendront en cours d’année, sans autres formalités.

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-02-12-12-22

DM REGULARISATION REPORT 2020

Il est nécessaire d’établir une DM pour régulariser une erreur d’imputation de résultat au BP Commune 2022 :

Régularisation des reports 2020

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	9 434,72 €	0,00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	9 434,72 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 434,72 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 434,72 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	9 434,72 €	9 434,72 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

► **APPROUVE**, la DM nommée comme ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,




Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE :** 15/12/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joelle,
 MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
 Voisin Jean Marc,
Absent excusé : M. Scordo Rémy.
Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.
Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-03-12-12-22
DM REGULARISATION OPERATION SIDEC

Il est nécessaire de régulariser des opérations SIDEC imputées en immobilisation en cours du BP Commune 2022 :

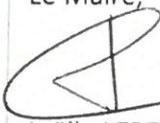
OPERATION SIDEC AFFAIRE 12 30005

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-16878 : Autres dettes - Autres organismes et particuliers	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21534 : Réseaux d'électrification	0,00 €	8 550,00 €	0,00 €	0,00 €
R-21534 : Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200,00 €
R-238 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	8 550,00 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	10 750,00 €	0,00 €	10 750,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	10 750,00 €	0,00 €	10 750,00 €
Total Général		10 750,00 €		10 750,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :
 ► **APPROUVE**, la DM nommée comme ci-dessus.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,


Le Maire,

 Joëlle LEPETZ


MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
 MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
 Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-04-12-12-22 DM REGULARISATION BP 2022 CHAPITRE 011 ET CHAPITRE 012

Suite aux dépassements budgétaires 2022 du BP Commune des chapitres 011 et 012, une régularisation est nécessaire :

Regularisation dépassement CHAPITRES 011 ET 012

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Personnel titulaire - Rémunération principale	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-85311 : Indemnités de fonction (élus)	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7022 : Coupes de bois	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	25 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €
Total Général		10 000,00 €		10 000,00 €

Pour copie conforme.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

► **APPROUVE**, la DM nommée comme ci-dessus.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joelle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-05-12-12-22

DELEGATION POUVOIR ATTRIBUTION LOCATIFS

Suite à la création du comité locatif, responsable Mme Ferreira De Souza Nicole, il convient de lui déléguer, l’étude des dossiers et l’attribution des logements vacants.

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

► **DECIDE**, de déléguer l’étude des dossiers et l’attribution des logements vacants au comité locatif.

► **AUTORISE** Mme Ferreira De Souza Nicole à signer les documents nécessaires à la réalisation de ces nouveaux baux.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joelle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-06-12-12-22
TAXE AFFOUAGE

Monsieur NOIROT Benjamin, responsable de la Commission BOIS – FORET, informe l’assemblée qu’il convient de fixer le montant de la taxe d’affouage par stère.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **VALIDE**, à l’unanimité, le montant de la taxe d’affouage à 5.50 € par stère.
- ▶ **PRECISE** que la présente délibération est reconductible chaque année.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-07-12-12-22

NON VERSEMENT TAXE AMENAGEMENT

Vu la délibération n°GD 03/18 du 22 février 2018 du Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole approuvant les orientations et les modalités de mise en œuvre du Pacte Fiscal et Financier de Solidarité ;

Vu la délibération n° du Conseil Municipal du 24 novembre 2011 instituant une taxe d’aménagement ;

Vu la loi n°2021-1900 du 30 décembre 2021 ;

Vu l’ordonnance n°2022-288 du 14 juin 2022 et notamment son article 1 ;

Vu les articles 1379 II et 1639 A du Code général des Impôts ;

Vu les articles L.331-1 et suivants du Code de l’urbanisme ;

L’article 109 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d’aménagement entre les communes et leur EPCI. En effet, le reversement de tout ou partie de cette taxe des communes vers les intercommunalités, n’était jusqu’alors pas obligatoire mais facultatif. Ainsi, les communes doivent désormais reverser tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité. Le partage tient compte de la charge d’équipements publics relevant de chacun.

Les modalités juridiques de la taxe d’aménagement sont actuellement codifiées aux articles L.331-1 et suivants du Code de l’urbanisme. Cependant, la loi de finances a prévu le transfert de la gestion des taxes d’urbanisme à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). En conséquence, l’ordonnance du 14 juin dernier abroge à compter du 1^{er} janvier 2023 les dispositions relatives au partage de la taxe dans le Code de l’urbanisme et les inscrit à la même date au sein du Code général des impôts.

Dans le cadre de la réforme, des délibérations concordantes doivent être prises par l’organe délibérant de l’agglomération et du conseil municipal des communes membres, pour fixer les modalités de partage.

Les communes et leur EPCI sont libres de déterminer leurs règles objectives de partage de la taxe. Ce partage se fait en fonction des dépenses d’équipements engagées par chacun.

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 039-213900012-20221212-DE_07_12_12_22-DE



Hors zones d'activités, il a été convenu d'un commun accord qu'il n'y aura pas de reversement de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement des communes vers l'agglomération, compte tenu du fait que sur certaines communes l'EPCI ne dispose ou ne finance aucun équipement public ou que sur d'autres la charge des équipements publics est moindre.

Par ailleurs, étant donné le calendrier restreint imposé par cette réforme et notamment la date butoir du 31 décembre 2022 pour délibérer sur le sujet, l'agglomération engagera une réflexion sur le partage de la taxe d'aménagement pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le principe de non reversement de tout ou partie de la taxe d'aménagement perçue par la Commune à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D'AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joelle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-08-12-12-22

CHARGES LOCATIVES RESIDENCE DU CANAL

Madame FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjointe, informe l'assemblée que des charges locatives pour la résidence du Canal doivent être mandatées. Elles sont provisionnées sur la base des charges N-1, appelées sur l'année N sur 10 mois et régularisées sur l'année N+1 au mois de janvier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **APPROUVE**, à l'unanimité, les modalités de calcul et d'appel des charges locatives de la résidence du Canal.
- ▶ **AUTORISE** Madame Le Maire à calculer et mandater ces charges, tous les ans.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 DATE D'AFFICHAGE : 15/12/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joelle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,
Absent excusé : M. Scordo Rémy.
Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.
Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-09-12-12-22

PARTICIPATION FINANCIERE EMPLOYEUR MUTUELLE ET PREVOYANCE

Le Conseil Municipal,

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu l'avis du Comité technique en date du 11 octobre 2022,

Vu l'évolution du coût de la vie et des protections sociales en matière de santé,

Considérant que la collectivité apporte sa participation soit au titre du risque "mutuelle santé" (risques liés à l'intégrité physique de la personne et ceux liés à la maternité), soit au titre du risque "prévoyance" (risques liés à l'incapacité, l'invalidité et le décès), soit au titre des deux risques,

Considérant que la participation employeur au titre mutuelle santé et prévoyance, n'a pas été révisée depuis sa mise en place par délibération du 19 décembre 2012.

DECIDE, après en avoir délibéré,

De réviser la participation aux dépenses de protection sociale des fonctionnaires, des agents de droit public et de droit privé en activité dans le cadre du dispositif de labellisation :



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge, Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-10-12-22

Modification des critères d’attribution RIFSEEP : Montant des plafonds

Le Conseil Municipal,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
- **Vu** la circulaire NOR : RDFS1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel,
- **Vu** la délibération du conseil municipal n° DE-01-26-09-17 en date du 26/09/2017 portant sur la mise en place du R.I.F.S.E.E.P à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- **Vu** la délibération du conseil municipal n° DE 12-14-09-20 ajoutant les agents contractuels à temps complets et non complet comme bénéficiaires du régime indemnitaire R.I.F.S.E.E.P ;
- Considérant la volonté de la commune à engager une réflexion visant à mettre à jour les critères d’attribution du régime indemnitaire des agents basés sur les fonctions occupées et manières de servir, notamment sur le montant des plafonds de l’I.F.S.E et C.I.A et l’affectation des groupes de fonctions dans les cadres d’emplois suivants :

1. Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) :**Cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL IFSE (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOI	NON LOGE
Groupe 1	Secrétaire de mairie polyvalente chargée de l'état civil, des finances, des ressources humaines, Agent chargé de l'accueil du public, de la gestion des mandats et des titres et de divers travaux de saisie (dossiers d'urbanisme, gestion de la location des salles...) Agent chargé de la communication	11 340 €

Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL IFSE (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOI	NON LOGE
Groupe 1	Agent technique polyvalent en charge de la maintenance des bâtiments et des matériels, Agent chargé de l'entretien et assurant des missions d'aide à la petite enfance, Agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et du suivi de la location de la salle polyvalente	11 340 €

Cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE

GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL IFSE (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOI	NON LOGE
Groupe 1	Agent technique polyvalent responsable des espaces verts, de divers travaux techniques (plomberie...)	11 340 €

2. Complément indemnitaire annuel (C.I.A.)**Cadre d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL CIA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOI	NON LOGE
Groupe 1	Secrétaire de mairie polyvalente chargée de l'état civil, des finances, des ressources humaines Agent chargé de l'accueil du public, de la gestion des mandats et des titres et de divers travaux de saisie (dossiers d'urbanisme, gestion de la location des salles...) Agent chargé de la communication	1 260 €

Cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX

GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL CIA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOI	NON LOGE
Groupe 1	Agent technique polyvalent en charge de la maintenance des bâtiments et des matériels, Agent chargé de l'entretien et assurant des missions d'aide à la petite enfance, agent technique chargé de l'entretien des espaces verts et du suivi de la location de la salle polyvalente	1 260 €

Cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE

GROUPES DE FONCTIONS PAR EMPLOI		MONTANT MAXIMAL INDIVIDUEL ANNUEL CIA (PLAFONDS)
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOI	NON LOGE
Groupe 1	Agent technique polyvalent responsable des espaces verts, de divers travaux techniques (plomberie...)	1 260 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ▶ **DEMANDE** l'avis du comité technique au centre de gestion du Jura concernant les modifications précitées ;
- ▶ **ACCEPTE** la modification des montants du RIFSEEP dans les termes exposés ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- ▶ **AUTORISE Mme le Maire** de procéder à l'attribution des primes dans les limites et conditions définies ci-dessus et **PRECISE** que l'attribution individuelle de l'I.F.S.E. et du C.I.A. décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel.
- ▶ **DIT** que les crédits afférents au R.I.F.S.E.E.P (I.F.S.E et C.I.A) sont prévus à chaque exercice.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-11-12-12-22

CONVENTION OCCUPATION ALTITUDE FIBRE 39

Altitude Fibre 39 assure pour 30 ans le déploiement et l’exploitation du réseau de communication électronique à Très Haut Débit (fibre). Ils ont installé sur la commune d’Abergement La Ronce une SRO sur la parcelle cadastrée AD 30.

Il est donc nécessaire d’établir une convention bail pour l’emplacement de la SRO.

Après exposé de la convention, le Conseil Municipal :

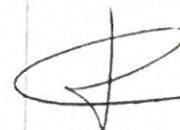
► **AUTORISE** Mme le Maire ou son représentant à signer la convention de bail à intervenir entre Altitude Fibre 39 et la commune d’Abergement La Ronce.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Joëlle LEPETZ



MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-12-12-22

DEVIS TRAVAUX PLACE CABINE A LIVRES

Le devis de NATURA CREATION pour l’aménagement de la place cabine à livres est présenté à l’assemblée.

Mme FERREIRA DE SOUZA Nicole, Adjointe en fait lecture pour un montant de 26 424.04 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

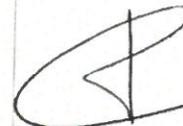
► **VALIDE**, à l’unanimité, le devis NATURA CREATION de 26 424.04 € TTC

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Joëlle LEPETZ

MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-13-12-12-22 DEVIS TRAVAUX SYLVICOLES ONF

Monsieur NOIROT Benjamin, responsable de la Commission BOIS – FORET présente au Conseil Municipal, le programme des travaux à réaliser dans la forêt communale au cours de l’année 2023, proposé par l’ONF.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l’exposé :

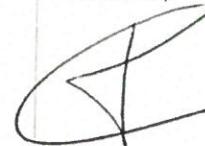
- ▶ **ACCEPTE** le devis de l’ONF d’un montant total de 4 871.95 € HT pour le programme 2023 des travaux sylvicoles, de cloisonnement et d’entretien du parcellaire.
- ▶ **DIT** que ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2023,
- ▶ **AUTORISE** Mme Le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D'AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-14-12-12-22

DEVIS RAYONNAGES ARCHIVES

Il faut équiper la salle d'archives de rayonnages.

M. VIVINE Serge, Adjoint, fait lecture des devis :

- RAYOMETAL 2 308.68 € TTC
- EQUIP'RAYONNAGE 2 358.00 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **VALIDE**, à l'unanimité, le devis de RAYOMETAL pour 2 308.68 € TTC

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D'AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L'an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-15-12-12-22

TRAVAUX DE VOIRIE ET TROTTOIR

Des travaux de voirie sont à réaliser, rue de samerey, impasse Brulot, impasse Bernard et rue de Tavaux

Mme ALBERTINI Michel, Adjoint, fait lecture des devis :

	SJE	EIFFAGE
Rue de Samerey	45 372.24 € TTC	52 475.64 € TTC
Impasse Brulot	46 066.20 € TTC	38 726.22 € TTC
Impasse Bernard	29 488.08 € TTC	25 152.72 € TTC
Rue de Tavaux	86 990.40 € TTC	82 401.49 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération,

► **VALIDE**, à l'unanimité, les devis suivants :

- SJE, rue de Samerey et impasse Brulot pour 45 372.24 € TTC et 46 066.20 € TTC
- EIFFAGE, impasse Bernard et rue de Tavaux pour 25 152.72 € TTC et 82 401.49 € TTC

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-16-12-12-22
TELETHON 2022

Monsieur DUCREUX Philippe, Adjoint au Maire informe l’assemblée de la participation des enfants de l’école d’Abergement La Ronce dans le cadre du défi km Téléthon pour l’année 2022, les enfants ont parcouru 110 km 860.

Il propose le rachat des kilomètres parcourus par les enfants à 1€ le km soit 110.86 €, arrondi à 150.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ▶ **ATTRIBUE**, à l’unanimité, une subvention pour l’organisation du téléthon 2022 pour un montant de 150.00 €
- ▶ **AUTORISE** Mme Le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joëlle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-17-12-12-22

RESTE A REALISER

Mme LEPETZ Joëlle, Maire, expose à l’assemblée les engagements non mandatés sur 2022 :

N° de COMPTE	Nature des travaux	Entreprise	date et numéro délibération	Montant TTC
CHAPITRE 21				
2181	Aménagement grange du pont	NATURA CREATION	DE-08-17-10-22 du 17/10/2022 et devis N°DE00519	6 045,04 €
2181	Ajout 2 caméras aire de jeux et boulodrome (C13b et C14)	INEO/EIFFAGE SYSTÈME ENERGIE	DE-12-17-10-22 - DEVIS du 19/10/2022	9 166,73 €
2181	SOLDE installation Caméras vidéoprotection	INEO/EIFFAGE SYSTÈME ENERGIE	DE-04-18-01-21	35 000,00 €
2181	Rayonnage salle archives	RAYOMETAL	DE-14-12-12-22 DEVIS D-RA—109294 DU 24/11/2022	2 308,68 €
2181	Aménagement place "cabine à livre"	NATURA CREATION	DE-12-12-12-22 DEVIS DE00754 DU 14/11/22	26 424,04 €
21311	Travaux maçonnerie pour création escalier de secours	STS	DE-05-18-01-21 et devis N° 571 -22 du 24/03/2022	11 616,00 €
21311	SOLDE création escalier issue de secours salle conseil	SOUBRIER	DE-05-18-01-21 et devis : du 01/03 , 18/03, 20/05	31 296,96 €
21311	SOLDE Mission maîtrise d’œuvre "aménagement et mise en accessibilité PMR CAC"	Herbé BOUDIER	DE-05-18-01-21 et devis du 1er/12/2020	4 895,00 €
21838	6 Tablettes conseil municipal	BIMP EDUC	DE-11-17-10-22 du 17/10/2022 et devis N° PR2210 019436	4 609,15 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le



ID : 039-213900012-20221212-DE_17_12_12_22-DE

21838	1 Ecran interactif conseil municipal	BIMP EDUC	DE-11-17-10-22 du 17/10/2022 et devis N°PR2210 019436	3 870,00 €
2152	Aménagement trottoirs rue de Tavaux	EIFFAGE	DE-15-12-12-22	82 401,49 €
2152	Travaux voirie impasse Bernard	EIFFAGE	DE-15-12-12-22	25 152,72 €
2152	Aménagement trottoirs rue de Samerey	SJE	DE-15-12-12-22 DEVIS DU 22/11/2022	45 372,24 €
2152	Travaux chaussée impasse Brulot	SJE	DE-15-12-12-22 DEVIS DU 26/10/2022	46 066,20 €
21534	SOLDE Eclairage public - Affaire n°22 30013	SIDEC	DE-03-16-05-22 du 16/05/2022 et devis	3 300,00 €
2121	Travaux sylvicoles 2023	ONF	DE-13-12-12-22 DEVIS DEC-23841521-00502653	4 194,28 €
			TOTAL	341 718,53 €

Il est nécessaire d'autoriser sur le Budget Primitif 2023 :

L'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite de 25% des crédits votés en 2022 comme indiqué ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL			
Chapitre (code)	Chapitre voté (Libellé)	Total Crédits ouverts (2022) €	25 % de 2022 pour 2023 en €
21	Immobilisations corporelles	1 832 900 €	458 225 €

Sur le rapport de Mme LEPETZ Joëlle, Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- ▶ **APPROUVE**, l'état des crédits reportés ci-dessus sur le budget Communal (budget 201) ;
- ▶ **AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits votés (25%) du budget 2022 sur l'exercice 2023 ;
- ▶ **AUTORISE** Mme le Maire à signer cet état et à poursuivre les paiements sur cette base dans l'attente du vote du budget communal 2023 (budget 201) ;
- ▶ **NOTE** que ces dépenses feront l'objet d'inscriptions budgétaires lors de l'approbation du budget primitif 2023

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Joëlle LEPETZ





MAIRIE D'ABERGEMENT LA RONCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION : 07/12/2022 **DATE D’AFFICHAGE** : 15/12/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 10

L’an deux mil vingt-deux, le 12 décembre 2022, à 18 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Mme Lepetz Joëlle, Maire.

Présent(e)s : Mmes Ferreira De Souza Nicole, Lopez Lydia, Lepetz Joelle,
MM. Albertini Michel, Bernard Eric, Ducreux Philippe, Humbert Jean Yves, Noirot Benjamin, Vivine Serge,
Voisin Jean Marc,

Absent excusé : M. Scordo Rémy.

Absentes non excusées : Mme Gerriet Charline et Mme Rusch Elodie.

Secrétaire de séance : Mme Ferreira De Souza Nicole.

DE-18-12-12-22

ADHESION ASSOCIATION MAIRES CANTON TAVAU

Madame Le Maire présente au conseil municipal l’Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAU.

L’adhésion à l’Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAU donne lieu à une cotisation annuelle, établie selon de nombre de membres ayants-droits de chaque commune

Vu l’exposé de Madame Le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE**

- **D’ADHÉRER** à l’Association des Maires, Maires-délégués, Maires-adjoints, Conseillers Départementaux et leurs suppléants du Canton de TAVAU ;
- **D’INSCRIRE** chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune ;
- **D’AUTORISER** le Maire à signer tout document relatif à l’affaire.

Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,



Joëlle LEPETZ